



Fonds De Commerce / Droit Au Bail Prêt À Porter Vannes (56)

Publié sur actify.fr le avril 3, 2024

127 vues

Adresse:

ZONE COMMERCIALE KERLANN 2 - 46, RUE THEOPHRASTE RENAUDOT

Date de fin de commercialisation:

25/04/2024

Date limite de dépôt des offres:

25/04/2024

Etude:

Lex MJ

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SAS SUPERVAN (800 534 075), est envisagée la cession du fonds de commerce dont les caractéristiques sont exposées ci-après.

FONDS DE COMMERCE SITUE :

ZONE COMMERCIALE KERLANN 2

46, RUE THEOPHRASTE RENAUDOT

56000 VANNES

Droit au bail

Descriptif : Au sein d'un ensemble commercial comprenant environ 1.664 m² GLA de surface commerciale et un parking commun, un local n°5 d'une surface GLA de 294 m² environ, dont 265 m²



à usage de vente.

Destination : Prêt-à-porter mixte et accessoires s'y rapportant, à l'exclusion de toute autre activité, le tout sous l'enseigne « SUPERDRY ».

Durée du bail : 10 années entières et consécutives à compter du 25/06/2014.

Loyer : 8% HT sur le chiffre d'affaires, sans pouvoir être inférieur à 60.000 € HT et hors charges en principal.

L'appel de loyer du 1er trimestre 2024 s'élève à 25.639,71 € TTC (dont provision sur charges et provision taxe foncière et indexation du dépôt de garantie).

Dépôt de garantie : 18.249,48 €, correspondant au quart du loyer minimum garanti.

Autres clauses : En attente d'éléments complémentaires.

Clientèle, achalandage

Actifs corporels

Date limite de réception des offres : jeudi 25 avril 2024 à 16h00 en l'Etude LEXMJ, 29 rue de Lorient 35000 RENNES.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le dépôt d'une offre engage le pollicitant jusqu'à la décision du juge-commissaire et que toute offre déposée ne pourra être retirée avant l'ordonnance.

Votre offre doit être accompagnée d'un chèque de dédit de 10% du montant proposé et d'une attestation de financement bancaire de l'intégralité du prix proposé.

Dossier et renseignements complémentaires : s.rodier@lexmj.fr